

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047

Numéro SIREN : 833 248 909

Nom ou dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2021 sous le numéro de dépôt 2271



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2017 B 01047
LA SALLE DRAGUIGNAN
612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : SG/2017 B 01047

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LA SALLE DRAGUIGNAN

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 833248909 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 14/05/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 10/05/2021, enregistré sous le numéro 2021/2271, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 14/05/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

DOSSIER JURIDIQUE ANNUEL

EXERCICE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 01 novembre 2020

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 612 AV DU GENERAL DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN											
SIREN		8 3 3 2 4 8 9 0 9									
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 4					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9											
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *	010	175 000	012		175 000				
		Autres *	014		016						
	Immobiliations corporelles *		028	120 000	030	23 467	96 533				
	Immobiliations financières * (1)		040	4 280	042		4 280				
	Total I (5)		044	299 280	048	23 467	275 813				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres* (3)	072	25 825	074		25 825				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086						
Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II		096	25 825	098		25 825					
Total général (I + II)				110	325 105	112	23 467	301 638			
PASSIF								Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	2 000			
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)						132				
	Report à nouveau						134	14 727			
	Résultat de l'exercice						136	9 879			
	Provisions réglementées						140				
Total I						142	26 606				
Provisions pour risques et charges						Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	196 169			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	2 452			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 49 258)						172	76 411			
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176	275 032			
Total général (I + II + III)						180	301 638				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3] [1] [1] [2] [2] [0] [1] [9]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	3 515		
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	257 590		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	1 429		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	262 534		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	871		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	721		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	166 251		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	3 311	244	7 030		
	Rémunérations du personnel*				250	52 890		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 955		
	Dotations aux amortissements*				254	12 000		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges		259		262	113		
			260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	246 830		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	15 704		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 011	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)						300	1 000	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	1 814	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	9 879		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	9 879	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 814			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	1 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			350	
	Dont divers							
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. I	352	12 093
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. I	370	12 093	372
					Déficit col. 2			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE COMPTABLE***Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	X		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X		
STOCK ET EN COURS			X
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS			X
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			X
CRÉDIT BAIL			X
ACTIF IMMOBILISE	X		
ACTIF CIRCULANT	X		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	X		
CAPITAUX PROPRES	X		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	X		

Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 301 638,24 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 261 105,30 Euros et dégageant un résultat bénéficiaire net de 9 878,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Que notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement
- Activité : Salle de sport / fitness

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles L.123-12 et L123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice ;

dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Fond Commercial

Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Immobilisations corporelles	96 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-23 466,67

Immobilisations Financières

Dépôts et cautionnements.

Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00

Etat des Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel sportif / équipements salle de sport & fitness 10 ans

Stocks et en Cours

Néant.

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Actif Immobilisé****Actif Immobilisé**

Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00
Immobilisations corporelles	96 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-23 466,67
Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00
Total I	275 813,33

Actif Circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif Circulant

Autres créances	25 824,91
444000 ETAT IMPOT SUR BENEFICE	
445662 TVA / FRAIS GENERAUX	
445800 TVA A REGULARISER	1 145,00
467310 LA SALLE CANNES	2 109,28
467360 LA SALLE SAINT RAPHAEL	5 109,28
481000 Charges à répartir frais constitut	4 928,34
481001 Charges à répartir travaux 2019	12 533,01
Disponibilités	
512100 CREDIT AGRICOLE	
Charges constatées d'avances	
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Total II	25 824,91

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Composition du Capital Social**

Nombre D'actions Composant Le Capital Social
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-12°)

	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100	0	0	100
Valeur nominale	20	0	0	20
Valeur Nominale				

Capitaux Propres**Capitaux Propres**

Capital social ou individuel	2 000,00
101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00
Report à nouveau	14 727,47
110000 REPORT A NOUVEAU	14 727,47

Résultat de l'exercice 9 878,79

TOTAL I 26 606,26

Dettes - Autres Dettes**Dettes**

Emprunts et dettes assimilées	196 169,14
164100 PRET CA 240000€ 01/2025	176 769,29
164110 PRET CA 15000€	14 038,00
512100 CREDIT AGRICOLE	5 361,85
Fournisseurs et comptes rattachés	2 452,31
401000 FOURNISSEURS COLLECTIF	2 452,31
Autres dettes	76 410,53
421004 CHAMEROY MARLENE	
421005 COLIN LECLERC VIRGINIE	1 077,40
421006 ZUNINO ROMAIN	952,00
421101 STOJANOVSKI SYLVERE	923,26
421102 D'ALBERTO JULIE	
421103 MARTI STEPHANIE	644,48
431000 URSSAF	819,00
437100 AG2R LA MONDIALE	181,10
437200 AG2R PREVOYANCE	79,80

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

437620 ALLIANZ MUTUELLE	672,72
442100 Prélèvements à la source PAS	58,00
444000 ETAT IMPOT SUR BENEFICE	298,00
445510 TVA A DECAISSER	1 947,00
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	
455000 COMPTE COURANT SANCARLOS P.	257,77
455100 CCT MAUL ANNE LAURE	49 000,00
467320 LA SALLE BEAULIEU	6 000,00
467330 LA SALLE NICE	2 300,00
467350 LA SALLE HOLDING	11 200,00

TOTAL III**275 031,98****Effectif Moyen du personnel**

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 4 salariés

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

RAPPORT DE GESTION

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 1^{er} novembre 2020

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

Nous nous réunissons le 1^{er} novembre 2020 en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 et 22 des statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le rapport spécial du président sur la convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat (DGFIP N° 2033-B-SD) fait apparaître un bénéfice net de 14 202 € que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'année écoulée

La situation de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 peut être traduite par les quelques chiffres suivants :

Le chiffre d'affaires

261 105 € contre 282 263 € en N-1

La valeur ajoutée

93 263 € contre 105 703 € en N-1

L'Excédent brut d'exploitation

26 389 € contre 30 513 € en N-1

Le résultat d'exploitation

15 704 € contre 19 951 € en N-1



*Le résultat courant avant impôts
12 693 € contre 16 809 € en N-1*

*Le résultat net comptable de l'exercice
9 879 € contre 9 879 € en N-1*

*Commentaires :
NEANT*

- *Convention visée à l'article L223-19 du Code de Commerce*

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur la convention susceptible de tomber sur le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Proposition d'affectation du résultat

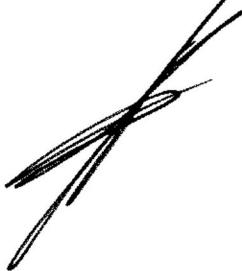
Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 9 879 € :

- *9 879 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 24 606 €*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à DRAGUIGNAN le 1^{er} novembre 2020

*SAN CARLOS Patrick
Président*



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Madame,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L223-19 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

NÉANT

SAN CARLOS Patrick
Président



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

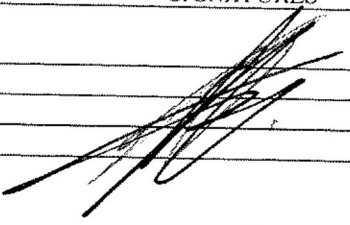
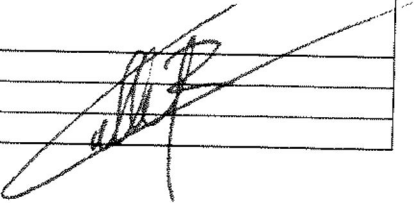
au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

FEUILLE DE PRÉSENCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 1^{er} novembre 2020

ASSOCIES	ACTIONS	SIGNATURES
SAS LA SALLE HOLDING 609 Route de la Roquette 06250 MOUGINS	50	
Madame Anne-Laure CULLET 5147 Route de Valbonne 06410 BIOT	50	

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 actions.

SAN CARLOS Patrick
Président



83
 2021/22
 2021/22

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus de sa gestion au président

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SAN CARLOS Patrick, président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 9 879 € :

- 9 879 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 24 606 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Approbation du rapport spécial

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de l'inexistence de convention entre la société et l'un de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

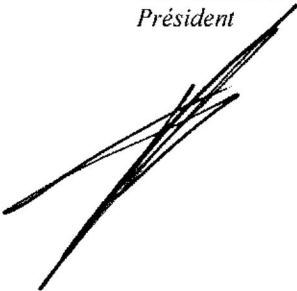
CINQUIEME RESOLUTION : Procuration pour formalités

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'effectuer les formalités requises par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, certifié conforme par le président.

SAN CARLOS Patrick
Président



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du 1^{er} novembre 2020

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2019

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 9 879 € :

- 9 879 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 24 606 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAN CARLOS Patrick
Président



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL